

COMMUNE DE MONTAGNIEU
Conseil Municipal du 31 mars 2021

Nom	Fonction	Etat	Nom	Fonction	Etat
ROSET Jean	Maire	Présent	GRAZIA Christophe	Conseiller	Présent
MORIN Laurence	Adjointe	Présente	GUERRAZZI Guillaume	Conseiller	Présent
CHAMPIER Yves	Adjoint	Présent	JUPPET René	Conseiller	Présent
ARCHIREL Yves	Adjoint	Présent	MONTESINOS Loïc	Conseiller	Excusé
AROT Annick	Conseillère	Présente	MICOUD Laurence	Conseillère	Excusée
BOISSY Marjorie	Conseillère	Présente	POTTIEZ Stéphanie	Conseillère	Présente
FOSSE Ludovic	Conseiller	Présent	SAUVAGE Raymonde	Conseillère	Présente
GALONNIER Anne-Marie	Conseillère	Présente			

Procuration : Laurence MICOUD à Anne-Marie GALONNIER, Loïc MONTESINOS à Raymonde SAUVAGE
Secrétaire de séance : Laurence MORIN

Monsieur le Maire demande de rajouter et obtient l'accord du Conseil Municipal pour ajouter une délibération :

- Contrôle des installations et des branchements

1. Approbation du Compte Rendu du conseil du 9 décembre 2020.

Le compte rendu de la séance du 9 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Personnel Communal : Modification du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le RIFSEEP comme suit, à compter du 01/05/2021 :

IFSE Groupe 1 : 9 600 € Groupe 3 : 6 000€ Groupe 4 : 1 000

CIA Groupe 1 : 1 260 € Groupe 3 : 1260 Groupe 4 : 400

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de valider les propositions de modifications au RIFSEEP

Madame Anne-Marie GALONNIER rejoint la séance.

3. Personnel Communal : Modification des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S)

Monsieur le Maire précise que la trésorerie nous demande de prendre une délibération concernant une liste du personnel susceptible de réaliser des heures. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la liste suivante : filière administrative, technique et médico-sociale. Monsieur le Maire rappelle que les heures supplémentaires seront faites sur demande de la hiérarchie.

4. Constitution de la Société Publique Locale (SPL) ALEC de l'Ain

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur le fait de la création d'une Société Publique Locale (SPL), à l'unanimité le conseil municipal autorise Mr le Maire à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société. A l'unanimité, le conseil désigne Mr Jean ROSET comme son représentant à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'Administration de la SPL ALEC de l'Ain. Il l'autorise à accepter les fonctions de Président de l'Assemblée Spéciale et/ou de représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration et à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de président et de directeur général de la société.

5. Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la CCPA sur les exercices 2014 à 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal et donne lecture du courrier que Mr le Président de la communauté de commune a adressé à la chambre régionale des comptes.

Monsieur Guillaume GUERRAZZI rejoint la séance.

6. Admission en non-valeur sur côtes prescrites sur le service Eau et Assainissement

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Monsieur le Trésorier d'Ambérieu-en-Bugey en date du 17 mars 2021, à savoir :

- Admettre une liste en non-valeur pour le budget eau – assainissement pour un montant de 2 247.14 €
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

vu le dossier transmis par Monsieur le Trésorier d'Ambérieu-en-Bugey, ses côtes prescrites

- admet la liste en non-valeur pour le budget d'eau et d'assainissement pour un montant de 2 247.14 €
- autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme sur le compte 678
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 M 49 de l'eau et assainissement.

7. Vote des comptes de gestion 2020 (Budget Eau et Assainissement et Budget Commune)

Raymonde SAUVAGE présente les comptes de gestion 2020 établis par le Trésorier. Le conseil constate qu'ils sont identiques aux comptes administratifs. Après délibération, le conseil valide à l'unanimité le compte de gestion 2020.

8. Vote des comptes administratifs 2020

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour ce point.

Raymonde SAUVAGE présente le compte administratif 2020. Après délibération le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2020.

9. Affectation des résultats des excédents globaux de la commune et du service de l'eau et assainissement

Budget principal : L'excédent global au 31.12.2020 est de 1 261 735.52 €

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter cette somme en excédent reporté pour 1 001 197.84 € en fonctionnement et 260 537.68 € en investissement.

Budget eau et assainissement : L'excédent global au 31.12.2020 est de 309 030.65 €

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter cette somme en excédent reporté pour 84 922.59 € en fonctionnement et 224 108.06 € en investissement.

10. Vote des taux des taxes locales

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition de 2020. Le produit fiscal attendu est de 218 317 €.

11. Vote des subventions

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de modifier les subventions pour 2021 pour un montant de 7 000€ au lieu de 7 150€ pour l'année 2020. Une somme dédiée aux subventions exceptionnelles est votée pour un montant de 1 000€.

12. Vote du budget primitif 2020

Après délibération, les budgets primitifs 2021 de la M14 et de la M49, équilibrés en dépenses et recettes, sont votés à l'unanimité.

Budget principal : en fonctionnement à 1 501 960.84 € et en investissement à 622 524.44 €

Budget eau et assainissement : en fonctionnement à 214 276.46 € et en investissement à 265 715.06 €

13. Contrôle des installations et des branchements

Monsieur le Maire informe qu'une délibération en date du 20 décembre 2016 a été prise concernant le contrôle des installations d'assainissement collectif et des branchements et que le bureau d'étude « Nicot Contrôle » d'Annecy a été missionné. Ces contrôles sont payés par la collectivité et les coûts doivent être répercutés aux propriétaires. A l'unanimité le conseil municipal décide de modifier en ajoutant à la délibération que le coût de chaque contrôle soit répercuté à l'identique aux propriétaires.

14. Questions diverses

- **Présentation d'un projet. Modification, réalisation d'un accès pour une future habitation**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Ludovic FOSSE de présenter une demande reçue en Mairie concernant la création d'un accès sur un chemin rural communal concernant des parcelles appartenant à une personne privée B 1861, 1519, 1377, 1375 et 1862. Il explique qu'une Déclaration Préalable pour projet de division foncière pour la création d'un lot à bâtir avec accès par chemin communal a été déposée et instruite en commission d'urbanisme et transmise au service ADS de la communauté de commune. Monsieur Ludovic FOSSE informe le conseil que Monsieur le Maire a signé un arrêté d'opposition à déclaration préalable. Après avoir exposé le projet à l'assemblée, il est demandé l'avis de celle-ci. A l'unanimité, le conseil municipal suit l'avis d'opposition qui a été signé et est donc contre l'accès par chemin rural communal.

- **Marathon de la biodiversité**

En date du 22/09, Monsieur le Maire a fait parvenir par mail aux vice-présidents des commissions (Cadre de vie, Urba, Réseaux et Bâtiment), une information concernant une action menée et prise en charge par la CCPA à 100%. Dernièrement, en vue des travaux et projets, il a été opportun de répondre positivement à cette action. Le Maire a alors adressé un mail à la CCPA en date du 09/03 précisant l'intérêt de la commune à participer. Il nous est alors demandé de proposer des emplacements. Vu le retard pris, le maire informe que dans les prochains jours, il devra adresser prochainement des suggestions de parcelles. Il demande vivement la participation des commissions précédemment citées pour toutes idées.

- **Elections**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que des élections auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021 et leur demande d'être présent ces deux jours.

- **Conseil Municipal**

Monsieur le Maire demande de bien vouloir noter la date du 28 avril prochain pour un conseil municipal, la convocation sera adressée ultérieurement.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname.